

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12608

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée Saint-Pierre 88

Objet de la demande : Transformer une maison unifamiliale en trois logements (deux logements de deux chambres et un studio), ces modifications seront apportées au niveau du volume du rez-de-chaussée et de la toiture.

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone mixte

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- Application de la prescription 0.6 du PRAS(Plan Régional d'Affectation du Sol) (actes et travaux en intérieur d'ilot)
- Dérogations au RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) article 4 (profondeur) et article 6 (lucarne)
- Dérogations au RZAC (Règlement Zoné Ambiorix Cinquantenaire) article 24 (éclairement locaux sous toiture)

L'enquête publique se déroule du 02/02/2026 au 16/02/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 03 mars 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne : <https://openpermits.brussels/>**

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK au plus tard le 16/02/2026 ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 21/01/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF